

Le 12 mars 2009

March 12, 2009

Coram : Les juges Binnie, Fish et Charron

Coram: Binnie, Fish and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Khadija Chazi et Mohamed El Mir

Khadija Chazi and Mohamed El Mir

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Procureur général du Québec pour le
Ministère de l'Immigration et des
Communautés culturelles (MICC)

Procureur général du Québec pour le
Ministère de l'Immigration et des
Communautés culturelles (MICC)

Intimé

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-017966-078, 2008 QCCA 1703, daté du 16 septembre 2008, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), 500-09-017966-078, Number 2008 QCCA 1703, dated September 16, 2008, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.